

## Discours d'ouverture des Assises du livre numérique par Christine de Mazières le 13 novembre 2015

Je suis heureuse, au nom du SNE, d'ouvrir ces 15èmes Assises du Livre numérique.

Nous avons créé, en 2008, ces Assises avec pour objectif d'offrir à toute la chaîne du livre un espace de dialogue, de partage, de questionnement et d'imagination des multiples manières dont le numérique se met au service du livre et du lecteur.

Et nous n'avons pas, au SNE, à rougir du travail accompli : loi sur le **prix du livre numérique**, harmonisation des taux de **TVA** du livre (il semble bien que la Commission européenne ait l'intention de modifier sa directive TVA dans le sens de la neutralité technologique), projet **RELIRE** de numérisation de livres indisponibles (Régis Habert nous en parlera), adaptation du **contrat d'édition** à l'ère numérique, recommandations pour la diffusion du livre numérique en bibliothèque, **rentrée littéraire accessible** aux malvoyants, implantation à Paris en 2015 d'**EDRLab**, laboratoire européen du livre numérique « open source », grâce à des co-investissements publics et privés (dont le SNE)... Depuis des années, l'activité des éditeurs pour développer un marché du livre numérique divers et ouvert est intense.

Pourtant, tous ces efforts risquent d'être réduits à néant.

Le tsunami qui semble se diriger vers les rivages du livre n'est pas le numérique, c'est la **remise en cause du droit d'auteur**. Le petit livre écrit par Richard Malka cet été et diffusé depuis la rentrée est, à cet égard, plus que jamais d'actualité.

Il y a un an, nous accueillions, ici aux Assises du livre numérique, la nouvelle secrétaire d'Etat à l'économie numérique, **Axelle Lemaire**. Peu après, elle participait à une rencontre avec des éditeurs venus lui faire des démonstrations de livres numériques innovants dans six secteurs éditoriaux.

Quelle déception aujourd'hui ! Même remanié, son projet de loi numérique témoigne d'une vision « hors sol », sans étude d'impact, dangereuse pour la création. L'article 14 du projet de loi prévoit qu'un écrit scientifique, issu d'une recherche financée au moins pour moitié par des fonds publics, peut être mis « *à disposition gratuitement par son auteur, même en cas de cession exclusive à un éditeur et dans la version finale du manuscrit acceptée pour publication, au plus tard six mois pour les sciences, techniques et médecine et douze mois pour les sciences humaines et sociales. Il est interdit d'exploiter cette mise à disposition dans le cadre d'une activité d'édition à titre commercial* ». Une telle disposition, si elle était votée, anéantirait une bonne partie de l'édition scientifique française. Pourquoi casser ce qui marche ?

De son côté, la Commission européenne prépare une communication sur sa réforme du droit d'auteur, dont les premiers éléments divulgués démontrent les mêmes lobbies et les mêmes idéologies à l'œuvre.

Face à ces menaces très réelles, notre secteur de l'édition numérique porte une **vision résolument européenne et ouverte du marché du livre numérique**. Notre vision du marché unique numérique, ce n'est pas la gratuité érigée en modèle de diffusion du savoir, mais la promotion des livres dans leur diversité, dans tous les formats papier et numérique, grâce à des solutions interopérables assurant une pluralité d'acteurs.

Le programme de ces Assises (« Livres numériques : une vision européenne ? ») témoigne du **dynamisme des éditeurs** sur ces enjeux :

- ⇒ Enquête du BIEF sur la disponibilité des livres numériques français outre-mer et à l'étranger
- ⇒ Ouverture à Paris d'EDRLab
- ⇒ Présentation de plateformes, Gallica, Cairn et Elsevier, à la pointe technologique des outils de publication, de lecture et de partage.

Je tiens ici à remercier particulièrement Virginie Clayssen, présidente de la commission numérique du SNE, qui vous détaillera ce programme, ainsi que Flore Piacentino et les membres de la commission numérique, qui assurent la programmation des Assises, dans un esprit de travail collaboratif et ouvert.

Merci à tous les intervenants qui nous font profiter de leur expertise, ainsi que le public, éditeurs, libraires, auteurs, bibliothécaires, start-ups (500 inscrits).

**Merci à nos partenaires** : les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le médiateur du livre, le CNL, la FEE, la SGDL, l'Institut Français, le Cercle de la Librairie, la BnF, la CLIL, le BIEF, l'Association Valentin Haüy, les Centres régionaux du livre. Et bien sûr, je remercie la SOFIA et le CFC pour leur précieux soutien.